



DÉLIBÉRATION N° 121/2019/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU JEUDI 11 JUILLET 2019 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VOTE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 17
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : mercredi 3 juillet 2019

Nombre de suffrages exprimés : 18
Vote :
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi onze juillet à neuf heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente - Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY 1^{er} Membre du Bureau - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire – Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire – Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire -

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire → **Procuration** à Farah KHAN - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Claude PLENET, Conseiller communautaire - David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire – Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique AZER

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du Code Général des Impôts ;

Vu les articles L. 5711-1 à L. 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N°59/2014/CACL du 28 mai 2014, portant mise en place des Commissions obligatoires et de la CLECT en particulier ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant « *modification des statuts de la CACL et saisine des communes membres de la CACL de la réforme statutaire transférant notamment, les compétences ZAE et Tourisme, conformément aux prescriptions de la loi NOTRe, à l'Agglomération du centre littoral* » ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 28 septembre 2017, établissant et approuvant l'évaluation des charges nettes transférées relatives aux compétences ZAE et Tourisme ;

Vu la saisine des communes membres de la CACL du rapport d'évaluation des charges nettes transférées relatives aux compétences ZAE et Tourisme de la CLECT et sollicitant leur avis conforme, en date du 29 septembre 2017 ;

Vu l'approbation, par délibérations concordantes des 2/3 des conseils municipaux des communes membres de la CACL(4), représentant plus de la moitié de la population totale du centre littoral (59,50 %), du rapport de la CLECT ;

Vu la délibération N° 12/2019/CACL en date du 14 février 2019, portant révision des attributions de compensation liées au transfert de compétence tourisme et ZAE pour la ville de Cayenne ;

Vu la délibération N° 169/2018/CACL en date du 21 décembre 2018 portant révision des attributions de compensation liées au transfert de compétence ZAE pour la ville de Matoury

Vu la délibération N° 2019-65/DAF en date du 13 mai 2019 de la Ville de Cayenne approuvant la délibération de la CACL susvisée n°12/2019/CACL en date du 14 février 2019 ;

Vu la délibération N° 23/19/05/DGS en date du 27 mai 2019 de la commune de Matoury approuvant la délibération de la CACL susvisée n°169/2018/CACL en date du 21 décembre 2018 pour la ville de Matoury ;

Entendu l'avis favorable de La Commission des Finances du mardi 9 juillet 2019 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau en sa séance du mardi 9 juillet 2019 ;

Considérant l'obligation du Conseil d'Agglomération de notifier les montants des attributions à chacune des Communes membres de la CACL afin que celles-ci puissent en tenir compte dans l'élaboration et le suivi de leurs éléments budgétaires ;.

Entendu le **Rapport N° 121/2019/CACL** relatif à au vote des attributions de compensation 2019 de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du **Rapport N° 121/2019/CACL** de la Présidente, relatif au vote des attributions de compensation 2019 de la CACL.

PREND ACTE de l'approbation, par délibération concordante de la commune de Cayenne de la délibération n°12/2019/CACL en date du 14 février 2019, portant révision des attributions de compensation liées au transfert de compétence tourisme et ZAE pour la ville de Cayenne.

PREND ACTE de l'approbation, par délibération concordante de la commune de Matoury de la délibération n°169/2018/CACL en date du 21 décembre 2018 portant révision des attributions de compensation liées au transfert de compétence ZAE pour la ville de Matoury.

APPROUVE le montant des attributions de compensation (AC) pour 2019 comme suit :

Communes	AC 2017	AC 2018	Flux nets nouveau transférés, suite à révision libre délibérée par le CC de la CACL et les CM de Matoury et Cayenne	AC 2019
Matoury	1 937 922,93	1 233 080, 28	98 047,09	1 331 127,37
Rémire Montjoly	1 883 039,11	1 495 152,16		1 495 152,16
Cayenne	10 903 753,01	10 414 645.04	185 639,23	10 600 284,27
Macouria	225 840,99	225 840,99		225 840,99
Montsinery-Tonnégrande	629 136,79	577 393,69		577 393,69
Roura	181 291,98	88 802,06		88 802.06
Total	15 760 984,81	14 034 914 ,22	283 686,32	14 318 600,54

soit en tableau récapitulatif :

Communes	AC 2017	Flux nets transférés	AC 2018	AC 2019
Matoury	1 937 922,93	704 842,65	1 233 080,28	1 331 127.37
Rémire Montjoly	1 883 039,11	387 886,95	1 495 152,16	1 495 152.16
Cayenne	10 903 753,01	489 107,97	10 414 645,04	10 600 284.27
Macouria	225 840,99		225 840,99	225 840.99
Montsinery-Tonnégrande	629 136,79	51 743,10	577 393,69	577 393.69
Roura	181 291,98	92 489,92	88 802,06	88 802.06
Total	15 760 984,81	1 726 070,59	14 034 914,22	14 318 600,54

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20190711-121-2019AP-
CACL-DE
Date de télétransmission : 26/07/2019
Date de réception préfecture : 26/07/2019

AUTORISE l'imputation sur les crédits inscrits au budget principal unique de l'exercice 2019 et au titre des dépenses correspondantes au chapitre 014 « *atténuation de produits* », article 739211 « *attributions de compensation* »,

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 11 juillet 2019



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH